qui venait d'éternuer : « Jupiter le conserve ! »

Pline nous apprend que le sombre Tibère exigeait même en mourant, le salut de tous les personnes quand il avait éternué. Du temps de Grégoire le Grand, le salut fut remplacé par le sacramentel « Dieu vous bénisse ! »

Les Piémontais et les Provençaux disent encore : « Saint-Jean te fasse croître ! »

Les talmudistes expliquent ainsi l'origine des souhaits accompagnant l'éternuement. Autrefois, disent-ils, les hommes n'étaient jamais malades ; quand ils étaient arrivés au terme de leur carrière terrestre, ils éternuaient et la vie s'en allait avec cet éternuement.

Le patriarche Jacob s'étant humilié devant le Seigneur, éternua et ne mourut point.

La faveur divine ayant été continuée à ses descendants, il fut ordonné que, à l'avenir, les éternuements seraient accompagnés d'actions de grâces et de vœux pour la conservation de la vie !

A cette explication des talmudistes nous en préférons une qui est plus humaine. Les calamaleco, obligatoires ou de pure courtoisie, qui suivent l'éternuement trouvent leur origine dans la croyance erronée que voici :

Chez les anciens et pendant le moyen âge, on professait que l'air, entraîné au poumon, avait la propriété de développer deux esprits subtils, allant au cerveau former les *esprits vitaux* et les *esprits animaux* ; ces fluides, bases de la vie étaient ensuite envoyés dans toutes les parties du corps, pour les animer et les douer de sensibilité. S'il arrivait, enseignait-on, que pour une cause quelconque ils fussent accumulés dans la boîte crânienne en trop grande abondance ou à une trop forte pression, ils s'en échappaient avec force par le nez.

On comprend avec peine que cette théorie, assimilant le cerveau à une chaudière intellectuelle dont le nez serait la soupape de sûreté, ait pu faire naître le respect mêlé de terreur qui se produisait en présence de l'éternuement.

Dr BRÉMOND.

DERNIÈRE HEURE

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 22 décembre.

La commission du travail a adopté un projet d'insaisissabilité et d'incessibilité pour les pensions de retraites ouvrières jusqu'à concurrence de 360 francs.

Elle a émis l'avis d'une circulaire ministérielle portant connaissance aux préfets et maires des résultats des travaux de secours contre le chômage entrepris dans 114 communes, de 1890 à 1896.

COLLISION DE BATEAUX

Galats (Roumanie), 22 décembre.

Une collision s'est produite sur le Danube, près de Rosi, entre un remorqueur et un petit vapeur.

Le remorqueur a sombré immédiatement et sur sept hommes qui le montaient, un seul, le capitaine a pu être recueilli par le vapeur qui, fort endommagé, a eu peine à arriver à Galatz.

ASILE DE FOLLES INCENDIÉ

St-Brieuc, 22 décembre.

Un violent incendie a détruit en partie, cette nuit, l'important asile de femmes aliénées de Bégard, dirigé par les religieuses du Bon Secours et occupé par 500 malades, le plus important après celui de Dépan-mont de la Seine.

Le feu s'est déclaré à sept heures du soir, dans l'église communale, par la seule d'une imprudence d'un sacristain. Il a ravagé la communauté contiguë et détruit une grande partie du bâtiment central.

L'église est complète ment brûlée.

Les malades ont pu être éloignées à temps.

Les secours ont été apportés de Guingamp, distant de quinze kilomètres, par les pompiers et le 48e régiment d'infanterie. On ne signale aucun accident de personne.

UN CANTONNIER SOUS UN TRAIN

WALLERS, 22 décembre.

Le sieur Armand Pauchet, cantonnier au chemin de fer à la gare de Wallers, se rendait dimanche soir vers 4 heures pour allumer un disque sur la ligne de Fresnain à Saint-Amand, lorsque pour arriver à ce poste il dut traverser la voie qui présente une courbe très prononcée à cet endroit.

Le malheureux ne vit pas arriver à temps un train de voyageurs qui le tamponna et lui passa sur le corps. Relevé aussitôt par le mécanicien et le chauffeur qui avaient fait stopper le train, Pauchet qui avait la jambe droite et la main droite écrasées, fut transporté à la gare de Wallers-halte d'où il fut conduit à son domicile, à la barrière de Grand Bray qui est gardée par sa femme.

Nous apprenons à la dernière heure que la victime de cet terrible accident est morte hier après midi.

Pauchet était âgé de 2[illegible] ans, il laisse un enfant en bas âge.

LES INSTITUTEURS

et la Municipalité

L'*Echo*, qui ne peut plus se mettre sous les dents (en a-t-il des dentes !) la viande des cuisines populaires, a fait demander aux instituteurs de lui fournir un « morceau de la municipalité » à *boulotter*.

C'est M. Roselle le plus gai — et le plus rogue, à la fois, des compagnons, — ancien instituteur lui-même, — confrère chargeant aux douces heures de l'apéritif, — qui a été chargé de ce rôle de « vivandière. »

Son entrefilet débute comiquement...

Il paraît qu'au cours de la période électorale municipale dernière nous disions aux instituteurs :

— « Nous seuls sommes capables d'améliorer votre sort ! »

Avec de grands gestes (*sic*) — on a les moignons qu'on peut, M. Roselle! — nous ajoutions :

— « Voyez ce qu'ont fait pour vous les anciens conseillers? Rien! Il faut les *balayer* ! »

M. Roselle a la traduction facile, c'est le lot de tous les hommes d'imagination, et M. Roselle en a à revendre. Mais nous l'embarrasserons beaucoup si nous le prions de nous dire où nous avons parlé comme il nous fait parler et quand, avec nos bras, nous avons concurrencé, à l'intention des instituteurs, le télégraphe Chappe!

M. Roselle y voit double, quant au passé. Pour le présent, son optique n'est guère en meilleur état.

Mais laissons ce malheureux confrère aux prises avec son oculiste et soupesons la valeur de ses critiques en nous excusant d'abord auprès de M. Dubar de notre *cruauté à lui arracher des mâchoires* « le morceau municipal » qu'il croyait tenir.

1° La Municipalité a commencé par décider que la gratuité scolaire était supprimée *pour les enfants d'instituteurs* dans les écoles spéciales telles que le collège Fénelon...

Il y a, à Lille 260 instituteurs — sans compter notre confrère de l'*Echo* (qui le fut) — et le Collège Fenelon ne suffit pas à satisfaire à toutes les demandes d'admission. Ce collège n'est pas institué pour une catégorie de fonctionnaires. Ses portes s'ouvrent devant toutes les filles des contribuables, sans distinction.

Toutefois, la nouvelle Municipalité a créé *dix bourses d'externat à cent vingt francs*, auxquelles les filles d'instituteurs auront le droit de prétendre. Qu'y a-t-il d'anti-démocratique dans cette décision ? Pour être agréable à l'*Echo*, aurait-on dû favoriser telle profession plutôt que telle autre? Voyons, M. Roselle, mettez vos lunettes et additionnez le nombre des fillettes qui soupirent après « Fénelon »; prenez votre compas, ensuite, et tracez le plan de l'édifice scolaire qu'il faudrait pour les contenir toutes. Après, vous pourrez critiquer...

2° *L'indemnité de logement accordée aux instituteurs est absolument insuffisante...*

D'accord, mais vous vous en apercevez bien tard. Toujours exigez-vous après huit mois d'administration d'un nouveau Conseil ce que vous n'avez pu obtenir, malgré toute votre autorité — après quinze ans — de l'ancien ? La critique est facile, Monsieur, mais l'art... c'est autre chose, surtout quand on se trouve en présence d'un déficit de près de *deux millions*, laissé par vos amis. Il est des circonstances où le silence est d'or. M. Roselle a eu le tort de l'oublier.

3° Le prix des terrains municipaux loués comme jardins par les instituteurs a été décupli...

Par mesure générale et dans l'intérêt des finances municipales, il a été décidé que les terrains loués par la ville aux fonctionnaires — *et non pas aux instituteurs spécialement* — seraient désormais payés à leur valeur approximative.

Quoi de plus juste ? L'*Echo* voudrait-il créer encore des privilèges ? Ignore-t-il que certains fonctionnaires, spéculant sur les locations dont il parle, retiraient naguère cinquante francs de ce qui leur coûtait cinq francs ?

4° La consommation du gaz pour les besoins personnels des instituteurs sera à leur charge, à l'avenir...

Et puis? Pourquoi les instituteurs ne payeraient-ils pas leur éclairage personnel comme M. Roselle, M. Dubar et moi ?

M. Debierre a pris cette mesure parce qu'il y avait abus. L'*Echo* a l'air de douter qu'il y ait abus. Eh, bien, l'an dernier, la consommation du gaz dans les écoles s'est élevée à *quarante six mille francs* ! Que l'*Echo* consulte les budgets de Marseille, du Havre de Bordeaux sur le même chapitre, en tenant compte de la proportionnalité de la population, et il verra — notamment — que pour le même objet, Marseille n'a inscrit à son budget qu'une somme de *sept mille francs*, tout en ayant un plus grand nombre d'écoles ! L'*Echo* décidement a une compréhension fort drolatique des intérêts des contribuables...

Restent la question des *Cours de Dessin* et celle des *Leçons supplémentaires* que les instituteurs et les institutrices auront à *fournir pour les cours d'adultes et les Cantines Scolaires*...

— Pour les cours de Dessin, une somme de 400 francs est actuellement allouée aux directeurs d'écoles qui professent : les leçons de 11 h. 1/2 à 1 h. — c'est à dire à un moment où ils n'ont pas ou presque pas d'élèves.

La municipalité a décidé que ces cours auraient lieu désormais dans les six groupes scolaires que compte la ville *et qu'au lieu d'être l'apanage exclusif de Messieurs les Directeurs*, ils seraient professés par les instituteurs-adjoints offrant les garanties nécessaires.

— Quant aux heures supplémentaires que les instituteurs et les institutrices auront à fournir pour les cours d'adultes et le service des cantines scolaires, elles seront payées, mais il est probable que la municipalité collectiviste demandera d'abord à M. Roselle de doser la valeur de ses largesses. » M. Roselle est un si bon *doseur !*

Un mot pour finir :

— L'*Echo* termine la critique dont on connaît maintenant la valeur par cette réflexion, au moins bizarre dans ses colonnes : « Les instituteurs doivent se dire maintenant que, tout bien considéré, les républicains de gouvernement qu'ils ont rejetés, tout en améliorant graduellement leur sort, leur auraient certainement conservé les situations acquises. »

A quels républicains *de gouvernement* l'*Echo* fait-il allusion? A ceux qu'en Mai dernier présentait la *Dépêche* ou à ceux qui furent patronnés par le *Progrès* ? Nous ne sachons pas, en effet, que l'*Echo* ait jamais eu une liste personnelle. Malgré ses Roselle — qui pourtant sont très forts... en pédagogie — il s'est toujours fait remorquer.

Et puis, voyez-vous cette malice :

— « Les républicains selon le cœur de l'*Echo* auraient maintenu les situations acquises ! »

Cela veut dire, en bon français :

— « Nous aurions fermé les yeux sur tous les abus pour peu que vous nous ayez permis de poser nos postérieurs sur les fauteuils municipaux ! »

C'est du cynisme, surtout quand dix lignes plus haut on a écrit qu'il fallait réprimer les abus !

Allons *Echo*, changez une fois encore votre fusil d'épaule ; vous avez mal visé, vous n'avez pas tenu ce que votre titre promettait! Mais il est vrai que « promettre et tenir sont deux » M. Roselle, qui sait compter, l'affirme du moins.

Emile RAYMOND

L'Ecole professionnelle de garçons

A LILLE

Sous ce titre « Projet d'Ecole d'apprentissage à Lille », le *Progrès du Nord* d'hier cribche « Le rapport présenté par M. Debierre au Conseil municipal au sujet de la création d'une école professionnelle de garçons.

M. Lagrillière Beauclercq, l'auteur de l'article du *Progrès*, déclare *ex professo* que ce projet, en apparence séduisant, est « gros d'inconvénients et d'un caractère pratique discutable ».

Il a cru que des Ecoles de ce genre n'existent pas et ne fonctionnent pas à la satisfaction générale, à Paris, Bordeaux, le Havre, Reims etc ? Quand on a visité les Ecoles Diderot, Boulle, Estienne, à Paris on ne peut conserver le doute à cet égard. Que devient donc l'objection précédente du rédacteur du *Progrès du Nord* ?

Et M. Lagrillière prête ensuite à M. Debierre l'idée « de remplacer les ateliers scolaires existant » par l'Ecole professionnelle projetée.

C'est là une erreur. M. Debierre ne propose pas de remplacer les ateliers manqués des écoles primaires élémentaires par l'école professionnelle. Celle-ci s'adresse à une tout autre catégorie d'élèves. Quant aux ateliers des écoles primaires élémentaires, où l'on a la prétention de faire raboter, scier, tourner le bois à des bambins de dix ans, on ne les supprime pas, on les réforme et on organise autrement l'enseignement, voilà tout.

A ce propos, si nous voulions nous permettre une réclamation, nous pourrions dire qu'il n'est peut-être pas très physiologique de faire suivre un enseignement intellectuel réel, s'il n'est que fictif, ce qui a lieu peut-être, il n'est pas dangereux à des enfants qui n'ont encore qu'une dizaine d'années. Cela peut amener des attitudes vicieuses des déviations du corps. Ce qu'il faut aux jeunes enfants, c'est de l'exercice en pleine air, ce sont des exercices d'assouplissement bien réglés.

Quoi qu'il en soit comme M. Debierre ne propose nullement de remplacer l'enseignement des écoles élémentaires par l'école professionnelle, tout l'échafaudage de chimères dressé par M. Lagrillière tombe comme un château de cartes.

Le rédacteur du *Progrès* trouve ensuite que l'Ecole professionnelle va faire concurrence à l'Ecole primaire supérieure des garçons, nouvelle erreur. Les deux écoles ne s'adressent pas à la même catégorie d'élèves, et l'Ecole primaire supérieure interviendra surtout pour une bonne part dans le recrutement de l'Ecole professionnelle.

M. Lagrillière suppose ainsi que le recrutement de cette école sera difficile.

Pourquoi donc? Est-ce que les écoles professionnelles des villes de Paris, Reims St-Etienne, etc, n'ont pas d'élèves. Supposé-t-il que notre population ouvrière s'intéressera moins à l'avenir de ses enfants que la population ouvrière des autres villes de France?

M. Lagrillière, qui n'est en cela que l'écho d'autres voix dont M. Debierre n'est sans doute pas sans connaître le timbre, s'imagine que l'école se recrutera difficilement parce que le père de famille peu fortuné, qui destine ses fils à l'enseignement manuel lorsque ceux ci, à 13 ans, sortent de l'école primaire élémentaire, déclare que ses enfants lui rapportent de suite un petit salaire. Eh bien, c'est précisément ce que fera l'école professionnelle à partir de l'âge annoncé.

Comme à l'Ecole d'Alembert à Montrevain comme à l'Ecole professionnelle de Rouen, etc., l'Ecole professionnelle assurera, par le travail de ses membres, nous l'espérons, une gratification annuelle à chacun d'eux. Tout cela est dit dans le rapport du docteur Debierre.

Ce que M. Lagrillière-Beauclercq ne dit pas, et ce qu'il aurait pu dire, s'il n'avait craint de ruiner toute la thèse qu'il soutient, c'est que les enfants que les négociants, les industriels, acceptent comme « apprentis », ne sont le plus souvent que des « souffre douleur » d'ateliers, et que pendant 2 ou 3 ans on les emploie à faire des courses et qu'on oublie de leur accorder la « rémunération du travail » dont parle le rédacteur du *Progrès du Nord*.

Aux ouvriers de dire qui a raison de M. Lagrillière ou de l'adjoint délégué à l'instruction publique.

Bref, les objections formulées par M. Lagrillière Beauclercq contre le projet d'une école d'apprentissage n'ont aucune valeur.

Leur raison d'être est ailleurs.

Mais chut ! n'insistons pas.

Gustave ROBERT.

N. B. — Un de nos collaborateurs aura l'occasion de revenir sur cette intéressante question.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Audience du 22 décembre 1896

Le rôle de l'audience est peu chargé. Douze affaires de fraudes en matière de douanes occupent.

Sont condamnés : Benoit Ch. et Alfred Vigreghe, chacun à 6 jours de prison et 500 fr. d'amende. — Catteau Charles, 10 jours de prison et 500 fr. d'amende. — Rosalie Debock, 12 jours et 500 fr.

Leon Delancelle, 6 jours et 500 fr., avec bénéfice de la loi Bérenger ; Oscar Demerly, 6 jours et 500 fr.; Henri Deplechin, 3 jours et 500 fr ; Huverin Alfred et Charles Danet, chacun à 6 jours et 500 fr.; Lemonne Fidèle, 16 jours et 500 fr.; Ferdinand Vanbersechen, 12 jours et 500 fr.; Verriest Florentin, 2 mois, 500 fr. et le tribunal dit que pour Verriest la contrainte par corps sera fixée au maximum.

Les jeunes Leopold Vifat et Lecomte Fidèle, âgés de mois de 13 ans, sont remis à leurs parents mais le tribunal les condamne chacun à 500 francs d'amende en déclarant le père civilement responsable.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Lille se réunira à la mairie le samedi 26 décembre 1896, à huit heures et demie du soir.

Les expéditions de charbons

Les expéditions de charbons ont été dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, du 1er au 30 novembre 1896, de 41,724 wagons soit 5,360 wagons en plus que pendant la période correspondante de l'année 1895.

Dans le bassin du Nord l'augmentation n'a été que de 1,491 wagons.

Si l'on compte les expéditions des deux bassins du 1er au 30 novembre 1896, on trouve sur 1895 une augmentation de plus de 20,000 wagons.

Etablissement d'une passerelle

L'administration a renvoyé au service des travaux, le projet d'installation d'une passerelle à établir au pont du Petit Paradis.

Chemin de fer du Nord

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, le marché d'Aire des vendredis 25 décembre et 1er janvier, est reporté aux samedis 26 et 31 décembre 1896.

En conséquence, les trains de voyageurs TL 2409 et TL 2406 auront lieu entre Aire et entre Wardrecques les jeudis 24 et 31 décembre, et seront supprimés dans ce parcours les vendredis 25 décembre et 1er janvier.

Les conscrits français à l'étranger

Le ministre de la guerre sur la demande de son collègue des affaires étrangères, vient de prendre une décision importante visant les Français ayant établi leur résidence à l'étranger avant l'âge de 19 ans révolus et appartenant aux classes antérieures à la classe de 1896.

Ceux qui sont âgés de moins de 45 ans seront admis à la dispense prévue par l'art. 50 de la loi de 1889, sous la seule condition de se faire inscrire, avant le 1er juillet prochain, sur les contrôles tenus par les agents consulaires.

Ils seront inscrits ensuite sur les tableaux de recensement de la classe de 1897, dispensés par les conseils de revision et annotés comme n'ayant ultérieurement d'autres obligations à remplir que celles des hommes de la classe à laquelle ils appartiennent *en raison de leur âge actuel*.

Agents de change

La Compagnie des agents de change de Lille a tenu le lundi 21 décembre son assemblée générale et a procédé au renouvellement de sa chambre syndicale pour l'année 1897.

M. F. Paquin a été nommé syndic, M. A. Crouan, 1er adjoint, et M. P. Liagre, 2e adjoint.

Faculté des Lettres

Mercredi 23 décembre, à 5 heures du soir, la Faculté des Lettres, 25, rue Pauthier-de-Châtillon, salle d'histoire, 1er étage, cours public d'histoire, de M. Petit-Dutaillis.

Le règne de Charles VII. Le roi de Bourges

MM. les Employés !...

Nous recevons fréquemment des plaintes concernant les employés ayant des rapports avec le public. Hier encore une personne a été malmenée parce qu'elle stationnait dans le hall de la poste où elle s'était rendue pour ses affaires.

Il est bon que les chefs de service rappellent à leurs employés que la politesse est un des premiers devoirs des fonctionnaires vis à vis du public.

Un vol aux Variétés

M. Perlé, commissaire de police du 1er arrondissement, a été saisi hier d'une plainte de l'athlète Apollon, le clou des Variétés.

Le fort hercule du Midi a été l'objet de vives ovations du public à la représentation de lundi. Mais cela lui a coûté cher.

On sait qu'Apollon entre en scène en maillot. Dans sa loge, il quitte les brillants de valeur qui ornent ses doigts le portemonnaie qui contient ses « oseus » et remet tout cela à Mme Apollon. Mais lundi, pendant que son mari était sur la scène et qu'on lui présentait une palme d'or et des bouquets aux fleurs naturelles, Mme Apollon n'y tenait plus.

— Mon Dieu, mon Dieu, s'écriait elle qu'ils sont charmants, ces gens du Nord.

Apollon rentre, ou plutôt sort de scène. Alors on choque le verre; c'est le champagne, c'est...

Tout à coup le fort athlète demande à sa femme ses brillants et sa bourse.

Celle-ci a bien encore les brillants, mais elle n'a plus le porte monnaie, elle l'a perdu. Il contenait 300 francs en billets de banque.

Où a-t-il été perdu? Dans la loge, dans le café dans la rue, on ne sait.

Enfin, la police a ouvert une enquête et espère arriver à un résultat.

Apollon a les numéros des billets, et ils vont être communiqués aux banques, bureaux de change, de postes, etc. de la région.

Pour les vieux

Le premier de l'an approche. C'est le moment où tous tiennent à a resser les liens de bonheur, de bonne année à ceux qui leur sont chers.

L'administration des hospices ne pourrait-elle, en cette occasion, accorder aux pauvres vieux pensionnaires la liberté de sortir, ou 24 au 1er janvier? Cette faveur leur permettrait au moins de revoir leurs parents et leurs amis.

Pauvre diable

Sous cette rubrique, nous avons mentionné hier l'arrestation pour délit de vagabondage, d'un jeune homme de 21 ans, Emilien Decaroli, de Lyon.

Ce malheureux jeune homme, qui se trouve depuis un mois sans travail et sans ressources s'était présenté lui-même au commissariat de police du 1er arrondissement, et avait demandé à M. Perle de le mettre en état d'arrestation. Il préférait, disait-il, le pain de la prison à celui de la mendicité.

Ce pauvre diable, qui est ankylosé d'un bras ce qui l'empêche de se livrer aux durs travaux a été conduit hier au parquet et écroué à la maison d'arrêt.

Qu'en feront les juges? Un de leurs et ans pour l'avenir, sans doute. C'est du reste, le seul moyen que le terrible Code pénal leur donne pour secourir la misère.

Suicide

Un pauvre vieux, âgé de 70 ans, Fournier Charles-Leon, concierge à la briqueterie Grulois, rue du Faubourg des Postes, qui était atteint depuis de longues années de douleurs rhumatismales, a mis fin à ses souffrances, en se tirant un coup de revolver dans la bouche, hier matin, vers dix heures, dans la briqueterie.

M. le docteur Dujardin, appelé, n'a pu que constater le décès.

Fête de la Maison du Peuple

Comme nous l'avons annoncé ces jours derniers, la section lilloise du Parti ouvrier, afin de fêter d'ensemble la Noël socialiste, a organisé à cet effet à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, un grand concert socialiste pour le vendredi 25 décembre, à 6 heures du soir, suivi d'une distribution de jouets et coquilles aux enfants de ses membres.

Comme l'on en jugera par le programme que nous publierons demain, cette fête sera plus brillante encore que les années précédentes et nul doute que la vaste salle de la Maison du Peuple sera comble, vendredi prochain.

Les camarades du Parti sont priés de retirer leur invitation au siège de leur Comité respectif ou à la Maison du Peuple à partir de mercredi soir.

La fête commencera à 6 h. très précises du soir.

Les étudiants socialistes

Hier soir, les deux groupes d'étudiants socialistes lillois ont fusionné en un « Cercle d'études » qui admettra dans son sein, entre les étudiants et les membres de l'Université, les ouvriers et travailleurs de tout genre.

La condition nécessaire pour faire partie du groupe est d'accepter le programme minimum du Parti socialiste de la Chambre, défini par Millerand, à Saint-Mandé. Mais des auditeurs libres seront admis à chaque réunion, le mardi soir, à 8 h. 1/2 et pourront prendre part aux discussions sur les sujets traités par les membres du groupe.

Ce groupe ne s'affilie à aucune école socialiste, mais il entretiendra des relations amicales avec le Parti Ouvrier qui, généreusement, met sa bibliothèque, à la disposition du groupe.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire du Cercle d'Etudes, à la Maison du Peuple.

Articles pour arbres de Noël et pour crèches aux Galeries Lilloises, 45, 47, et 49, rue Nationale, Lille.

Nulle part on ne trouverait un choix pareil et à des prix aussi raisonnables. — 52.

Un patron peu commode

Pour un motif des plus futiles, un marchand de statuettes en plâtre, Polari Raymond, âgé de 34 ans, demeurant rue des Régations, 8, a frappé avec une extrême brutalité un de ses jeunes ouvriers Victor Sauvalle, âgé de 21 ans. Celui-ci a reçu sur la tête un formidable coup avec une lampe à pétrole qui lui a occasionné une grave blessure.

Le trop violent patron a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt, après avoir comparu devant M. le procureur de la République.

Jambe cassée

Une ménagère, Zélia Desmet, âgée de 50 ans, employée chez M. Michel fabricant, place du Concert, 10, s'est fracturé la jambe gauche hier matin en tombant dans le couloir de la maison.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Cadre, elle a été transportée à l'hôpital Saint Sauveur, où elle a été admise d'urgence.

Outrage public à la pudeur

Le commissaire de police du 8e arrondissement a fait mettre en arrestation le nommé Daniel V..., demeurant rue Saint-François, 18, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur et injures aux agents.

Commencements d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi soir vers 5 heures, dans un cabaret rue des Rogations, 5.

Les pompiers, accourus aussitôt sur les lieux ont pu l'éteindre facilement.

Les dégâts sont peu importants.

— Hier soir, vers onze heures, le feu s'est déclaré dans la véranda du 31 bis de la rue d'Antin. Il avait pris naissance sur une table à ouvrage, garnie de torchons et de papiers, et se communiqua rapidement aux rideaux des fenêtres.

Un voisin, M. Leroy, demeurant au 21 ter, donna le premier l'alarme et grâce au concours des voisins, le commencement d'incendie fut rapidement éteint avec quelques seaux d'eau.

Tout danger était disparu lorsque les pompiers de la rue de Flandre sont arrivés sur les lieux.

Les dégâts se bornent à la taille et aux rideaux.

MENUS FAITS

Bris de clôture. — Bonte Arthur, âgé seulement de 22 ans, mais qui a déjà subi plusieurs condamnations pour vol, a été mis en état d'arrestation par le commissaire de police du 3e arrondissement, pour avoir, étant ivre, commis le délit de bris de clôture. Il a été déféré au parquet.

Expulsion. — Devondel Ferdinand, tailleur, demeurant rue du Faubourg de Béthune, 28, a été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion.

1

LE JUSTICIER

par

CÉCILE CASSOT

Un brouillard très épais, malgré la saison avancée — on touchait à la fin d'avril 1745 — recouvrait le bassin de l'Escaut, où campait l'armée française commandée par Maurice de Saxe.

Dans les lointains grisâtres et mornes de l'horizon nos beaux régiments étaient massés, attendant patiemment l'heure de marcher au combat.

Un bruit sourd, profond prolongé, battait l'air, réveillait les échos endormis d'un vieux moulin que ses maîtres venaient d'abandonner, et semblait étrenner la plaine nue et poussiéreuse. Derrière les petits chapeaux galonnés des gardes-françaises, des officiers, par groupes, tenaient conseil, et interrogeaient du regard le « Mont de la Trinité ».

Le maréchal de Saxe mécontent, comme nous le verrons bientôt, du choix que ses officiers généraux avaient fait de cette plaine, où l'armée campait, surveillait l'achèvement de cette installation défectueuse et pleine de dangers.

Maurice de Saxe avait fait tirer du heuve, sur la rive gauche, une grande ligne, échelonnée de fortifications en terre et d'abattis d'arbres, destinée à protéger l'infanterie mal abritée et trop en vue.

Son œil d'aigle, après avoir embrassé l'ensemble de la défense, s'attachait avec persistance aux petits détails d'une tranchée qu'il trouvait insuffisante. Le maréchal la faisait élargir et ne dédaignait point d'y mettre la main, d'encourager ses hommes par l'exemple et les bonnes paroles. Et l'on peut dire de lui qu'il aima autant la guerre que l'amour, les deux passions de sa fougueuse et riche nature.

Le maréchal avait laissé vingt mille hommes devant Tournay pour contenir la garnison et une dizaine de mille aux ponts de l'Escaut pour assurer sa retraite en cas d'insuccès. Son aile droite s'appuyait au village d'Antoing, protégée par un ravin et plusieurs redoutes ébauchées très vite.

— Mes enfants, dit le maréchal à ses artilleurs, dépêchons-nous, le jour s'avance, recouvrez-moi ces branches de terre, je ne puis continuer à vous aider, je ne suis pas assez bien portant.

La bonhomie de sa parole familière augmentait les courages mis à contribution sans répit, si rétiches, et les soldats, très fiers de mériter la bienveillance d'un pareil chef, se seraient tous fait tuer pour l'obtenir.

Quand son écuyer l'eut aidé à se remettre en selle, Maurice de Saxe manda Chauvelin, son maître de camp.

Celui-ci vint aussitôt.

— Les redoutes de Rameroix, de Rumignies, celles du Mont de la Trinité, sont-elles achevées?

— Oui, monseigneur.

— Le village de Fontenoy, jusqu'au bois de Barri est fortifié?

— Oui, monseigneur,

— C'est bien. Cumberland avec ses Anglais, Konigseck avec ses Allemands et ses Hollandais peuvent venir, nous les recevrons. Chauvelin, votre activité me fait plaisir, je vous autorise à prendre quelques heures de repos, bien gagné, hein?

— Merci, monseigneur.

Maurice de Saxe quitta la tranchée après avoir promis à ses artilleurs de leur envoyer quelques bouteilles de bon vin pour réparer leurs forces.

Le brouillard impatientait le maréchal qui ne pouvait voir l'ensemble de ses lignes.

Quand il eut repassé l'Escaut, il descendit de son cheval qu'il remit à son écuyer, et, suivant son habitude quotidienne, il s'engagea dans un petit sentier qui bordait le fleuve. Tous les jours, à la même heure, quand le ciel était clair, ses soldats apercevaient sa haute silhouette au-dessus des petits arbres plantés au bord de l'eau.

C'était la promenade favorite de Maurice de Saxe. Il s'accordait quelques minutes de solitude quand ses devoirs de soldat étaient remplis. Il aimait à entendre de loin le piétinement sourd de sa cavalerie, à recueillir à distance le son aigu d'un fifre. Quelque temps qu'il fît, il venait là.

A mesure qu'il avançait, il lui semblait que le brouillard s'épaississait et que le remous de l'eau augmentait. Peu à peu les bruits du camp cessèrent, pendant que des ombres grises s'abattaient sur la plaine.

A un endroit où le fleuve s'encaisse entre les rochers et où le brouillard semblait plus intense. Maurice vit soudain surgir du fleuve une tête d'homme, puis un grand corps recouvert d'une chemise rouge.

— Un forçat, murmura le maréchal qui prit vivement un pistolet à sa ceinture.

Celui qui se montrait avec cette hardiesse ou ce désespoir dit en voyant le mouvement du maréchal.

— Monseigneur, je séjourne depuis six heures dans l'eau, grâce. Accordez-moi un peu de répit, il sera toujours temps de me tuer.

Le prince abaissa son arme.

— Comment te trouves-tu ici? mes soldats t'ont donc laissé passer?

— Je me suis jeté dans le fleuve d'une hauteur que vous pourriez apercevoir sans le brouillard. — Il indiquait le mont de la Trinité. — Vos soldats, monseigneur, ne m'ont pas vu, la brume était trop épaisse. Il y a deux jours que je rôde en rampant autour du camp ennemi pour vous permettre de m'...

— Un pli pour moi?

— Oui, monseigneur.

— Qui es-tu?

— Un malheureux qui demande à mourir sous vos ordres.

— Ton nom?

— Dravalde Fons.

— C'est toi qui a tiré sur M. de Bernis?

— Ah ! monseigneur, ce sont des mensonges infâmes.

— Sors de l'eau ; tu trembles comme un chien mouillé.

— Monseigneur, ce pli que j'ai soigneusement tenu dans son étui de cuir vous apprendra que je suis innocent et que je mérite l'honneur que je viens solliciter de votre grand cœur.

« Si après l'avoir lu, vous me congédiez, je vous demande comme une grâce de me tuer, j'ai assez de la vie et de ses injustices.

Cela fut dit simplement avec un gémissement de la voix qui trahissait un accablement profond.

Le grand œil noir du maréchal s'arrêta sur Dravalde avec une sorte d'intérêt. Tous les genres de courage plaisaient à Maurice, dont la générosité corrigeait bien des travers.

Cet homme pouvait être sincère, pourquoi ne l'écouterait-il pas jusqu'au bout?

— Ta lettre, dit le maréchal.

— Monseigneur, la voici.

Pendant que Maurice de Saxe la lisait, Dravalde pressait de ses deux mains ses haillons qui ruisselaient sur l'herbe piétinée à travers les [illegible] blancs.

— C'est bien. Je te crois innocent. Je l'accepte. Je garde cette lettre, je ne te la rendrai que plus tard. Attends ici mes ordres.

Et il jeta son manteau à Dravalde qui, blême comme un cadavre, grelottait :

Le maréchal s'éloigna rapidement et disparut bientôt dans la brume, laissant Dravalde tout ému de son accueil.

Enfin le pauvre garçon trouvait donc quelqu'un qui s'intéressait à lui !

Se souvenant que le maréchal lui avait dit « d'attendre ses ordres », il dépouilla rapidement sa vilaine chemise rouge de forçat, s'enveloppa du manteau, creusa un trou dans le sable que le fleuve avait charrié et y enfouit très précipitamment cet insigne de honte et d'infamie. Puis il piétina avec une fureur indicible sur le sable, parlant tout haut et pleurant.

— Dravalde, dit une voix.

— C'est moi.

— Voici l'habit, la culotte, le chapeau et le ceinturon d'un garde française. Monseigneur vous prie de les mettre, ils vous iront.

— Avec plaisir, dit Dravalde, ranimé à la vue de ce costume de soldat qui allait lui faire honneur.

Il l'examina souriant.

— Mais oui, il m'ira. Il est en tout semblable au vôtre, camarade. Monseigneur est bon. Ajouta Dravalde d'un ton [illegible]

(A suivre.)